

C.C.A.S.



LA ROCHE VINEUSE

C.C.A.S.

En MAIRIE

2 Rond Point René Cassin

71960 LA ROCHE VINEUSE

Tél: 03.85.37.71.9

Fax. 03.85.37.72.41

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Mardi 19 janvier 2021 – 18h30**

Date de convocation : 12 janvier 2021.

Date d'affichage : 26 janvier 2021.

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf janvier à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET.

Membres présents : MM. Robert LUQUET, Bernard COTTIN, Mmes Marie-Claude POTTIER, Florence CHEVASSON, Marie-France AULAS, Laure SEYDOUX, Suzanne CHANUT, Roselyne ARCELIN, Marie-Louise BOUVIER, Monique DETHIEUX, Jacqueline GIRARD.

Membres excusés : Mme Sonia BLONDEAU, Mme Céline SANTE, M. Nicolas LATHUILLIERE a donné procuration à M. Robert LUQUET.

Membre absent : M. Michel-André ROCHETTE.

Après avoir procédé à l'appel, Monsieur le Président remercie les membres du C.C.A.S. de leur présence et leurs présente ses meilleurs vœux. Il annonce les personnes excusées, et laisse ensuite la parole à Mme POTTIER.

DELIBERATION

1/2021 - Approbation du procès-verbal de la séance du Centre Communal d'Action Sociale du 7 décembre 2020.

Les membres du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2020.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

2/2021 - Approbation du compte administratif 2020

Madame Marie-Claude POTTIER présente aux membres du C.C.A.S. le compte administratif 2020 établi par le Président et qui se traduit comme suit :

- en section de fonctionnement :

- en dépenses : 7 530.11 €

- en recettes : 12 186.67 € soit un excédent de 4 656.56 €.

- en section d'investissement :

Néant.

L'assemblée approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2020 présenté.

Pour : 10

Contre : 0
Abstention : 0

3/2021- Approbation du compte de gestion 2020.

Le Président présente aux membres du C.C.A.S. le compte de gestion 2020 établi par Monsieur le Trésorier de Mâcon.

Les membres du C.C.A.S. autorisent à l'unanimité le Président à signer le compte de gestion 2020.

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

4/2020 - Affectation du résultat 2020.

Le Président présente aux membres du C.C.A.S. le compte de résultat pour l'exercice 2020 qui se solde par un excédent global de fonctionnement de 8 689.37 €.

L'assemblée délibérante décide de reporter ce résultat au compte 002 en report à nouveau en fonctionnement.

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

5/2021 - Budget primitif 2021.

Le Président présente aux membres du C.C.A.S. le budget primitif 2021 équilibré comme suit :

- en section de fonctionnement :
 En dépenses et en recettes : 18 889 €
- en section d'investissement :
 Néant.

Mme Suzanne CHANUT rappelle que les membres du CCAS souhaitent mettre en place des actions autour de l'informatique, à ce jour pas de projet défini.

Mme Florence CHEVASSON demande le montant des aides versées aux associations pour l'année 2020. Le montant s'élève à 1 026 €.

Mme Suzanne CHANUT souhaite connaître l'évolution du montant des aides versées au Clem pour la participation des familles. Mme Florence CHEVASSON indique que le montant a diminué en 2020 par rapport à 2019.

Mme Suzanne CHANUT interroge les membres du CCAS sur une éventuelle modification de l'âge d'attribution du colis et du repas offert par le CCAS. Afin de réactualiser l'âge limite des bénéficiaires, les membres décident de passer cet âge à 71 ans pour cette année 2021.

Mme Marie-Claude POTTIER fait part d'un remerciement reçu en mairie pour le colis.

Après discussion et ajustement des montants, l'assemblée délibérante approuve à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2021 ainsi proposé.

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

POINT A L'ORDRE DU JOUR SANS DELIBERATION.

Colis de Noël 2020.

Mme Marie-Claude POTTIER indique que sur les 338 courriers envoyés, la commune a eu 124 demandes de colis (plus 60 colis pour le Hameau de l'Eau Vive). Sur le plan financier le montant de l'ensemble des colis s'élève à 5 208 €. L'année passée la dépense réelle pour les colis et le repas était de 5 917.97 €. Il y a eu 50 colis de plus qu'en 2019. Mme Marie-Louise BOUVIER demande lors de l'envoi de l'inscription, de recueillir les numéros de téléphone des personnes afin de faciliter la distribution des colis l'année prochaine. Mme Marie-Claude

POTTIER fait savoir que toutes les personnes ont respecté les délais pour la distribution et remercie les membres et les conseillers pour la distribution. M. Bernard COTTIN souligne que c'est un moment d'échange intéressant avec la population. Mme Marie-Claude POTTIER demande aux membres d'essayer d'avoir des retours sur le degré de satisfaction des personnes afin d'orienter les choix à venir.

QUESTIONS DIVERSES

Mme Florence CHEVASSON présente un projet de travail en lien avec le Clem, afin d'évaluer le taux d'occupation de la garderie, du centre de loisirs du mercredi et des vacances. Cela permettra d'avoir des données précises de septembre 2019 à décembre 2020.

**L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 19 h30.
La date de la prochaine réunion du C.C.A.S est fixée au 25 mai 2021 à 18h30.**